

Corinne BERT

EXPERT PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
DIPLOMÉE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

TEL : 04.91.13.42.42

E-Mail : expert.judiciaire@periergiraud.com

ADMINISTRATION PROVISoire
ARTICLE 29 – 1

Nos Réf. : CB/AB

Administration Provisoire Art.29.1 :

37 Traverse de la Viste

13015 Marseille

Ordonnance de remplacement:

N° 15/01374 du 1 Mars 2022

Magistrat: Mme Sophie-Maddie DAOUDAL

RESOLUTIONS PRISES LE 30 OCTOBRE 2024
PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISoire
ARTICLE 29-1 LOI DU 10 JUILLET 1965

En notre qualité d'Administrateur provisoire article 29-1 Loi du 10 juillet 1965, dans le cadre de l'article 62-7 du décret du 17 mars 1967, l'Administrateur prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'administrateur approuve les comptes pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023.

Résolution Adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'administrateur vote le budget prévisionnel pour l'exercice du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 pour un montant de 13 000 €.

Exigibilité : 1^{er} Janvier – 1^{ER} Avril – 1^{ER} Juillet – 1^{er} Octobre

Résolution Adoptée

L'Administrateur Provisoire.

Adresse :C/O AGENCE PERIER GIRAUD
273 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE

